

Compte Rendu Réunion

Réunion CVEC et CVE

13 novembre 2025

Format : Présentiel et distanciel

Début : 13h30

Fin : 18h05

Présent·e·s à la réunion

Administration de l'ENS : Sophie ZUBER (DSVE), Véronique VANEL (DSVE), Olivier HUBERT (Vice-Président Formation (VPF)) (à partir de la partie sur EvidENS), Anne PEYROCHE (Vice-présidente en charge de la stratégie et des moyens) (pendant la partie sur EvidENS),

Représentante du CROUS : Mathilde JEAN (distanciel, présente jusqu'à la partie sur EvidENS)

Représentant·es étudiant·es (élu·es CVE, CA et CS) : Lorenzo BOUSSION (Mathématiques), Nicolas GUILLOU (CA et GM), Naomi LÉON (Anglais), Térence MARCHI (BDE), Jeanne MARON (Physique), Timothée SOULAGE (SHS) (parti à 15h05), Marwane TRIFA (GCE).

Table des matières

1	Introduction	2
2	Soutien au fonctionnement	3
3	Soutien aux projets	3
3.1	Beekeeper	3
3.2	SENS	3
3.3	Sorcières	4
3.4	Assaltak	4
3.5	BDS — Club Ski	4
3.6	BDS — InterENS	5
3.7	BDA — Voyage et InterQ	5
3.7.1	Le Voyage BDA	5
3.7.2	Les InterQ	6

3.8	BDA — PENSil	6
3.9	Les Sens de l'Art	6
3.10	GEEC (Gala)	7
3.11	BDE — TurbulENS	7
3.12	BDE — Sons et LumENS	7
4	Présentation du projet EvidENS (Engagement Vers l'Inclusion et la Diversité à l'ENS Paris-Saclay)	9
4.1	Rappels sur la scolarité à l'ENS Paris-Saclay et description de la situation actuelle	9
4.2	Solution proposée : description du projet EvidENS	9
4.3	Moyens financiers de mise en place du projet	10
4.3.1	Description qualitative	10
4.3.2	Données chiffrées apportées par l'administration	10
4.4	La transition et le déploiement du projet EvidENS	11
4.4.1	La promotion de normalien-ne-s étudiant-e-s 1A 2025	11
4.4.2	Les premier-ère-s bénéficiaires de EvidENS	11
4.4.3	Les propositions de l'administration pour accompagner la population normalienne étudiante entrée en 1A en 2025 et qui rentrera en 2A en 2026	11
4.5	Discussion sur le projet et précisions budgétaires apportées par les élu-e-s pour ce compte-rendu	12
4.5.1	Discussion sur le projet	12
4.5.2	Précisions budgétaires apportées par les élu-e-s pour ce compte-rendu	12
5	Vote de la répartition du budget CVEC 2026	16
6	Conclusion	16
7	Annexes	17
7.1	Bilan sur les différentes voies de recrutement	17
7.2	Montant de la SCSP octroyée à l'ENS et masse salariale des normalien-ne-s élèves	17
7.3	Bourses pré-doctorales normaliennes / PHD Tracks	18
7.4	Bourses MODALI	18
7.4.1	Conditions d'éligibilité	18
7.4.2	Financements	18

1 Introduction

Pour la CVEC 2026, il serait important de redéfinir clairement ce qu'est un budget de fonctionnement, permettant de mieux définir quelles associations et clubs peuvent en profiter.

Suite au vote sur le budget global de la CVEC 2025 du 16 janvier 2025, à la CVE du 16 janvier 2025 et à la CVEC du 10 avril 2025, il reste lors de cette commission 28 000€ de soutien au fonctionnement et 12 037€ de soutien aux projets à attribuer aux différentes associations.

2 Soutien au fonctionnement

En début de réunion, on commence tout d'abord par reconduire tous les budgets de fonctionnement des 5 associations concernées. Ainsi, on attribue :

- 14 500€ au BDE ;
- 2 000€ au GEEC (qui viennent compléter les 5 000€ déjà attribués le 16 janvier 2025) ;
- 4 400€ au BDA ;
- 3 850€ au BDS ;
- 2 250€ aux Sens de l'Art.

Ce qui revient à un total de 32 000€ de soutien au fonctionnement (en prenant en compte les 5000€ déjà attribués au gala). Il est ensuite voté que le reste de l'enveloppe qui était destinée au soutien au fonctionnement serait utilisé pour le soutien aux projets.

Cela fait donc 13 037€ à attribuer aux différents projets présentés par la suite dans cette commission.

3 Soutien aux projets

3.1 Beekeeper

Porteuses : Jeanne BEAUDOING et Clara MARIN—ALEMANI

Rapporteurs : Marwane TRIFA et Nicolas GUILLOU

Demande : 849€, ou 780€, ou 450€

Beekeeper souhaite que la CVEC finance l'achat de deux nouveaux essaims d'abeille ($2 \times 180 = 360$ €) suite à la perte de l'une de ses colonies à cause des frelons asiatiques, l'achat de muselières anti-frelon ayant prouvé leur efficacité par le passé (90€), l'achat d'un extracteur de miel (200€) pouvant leur permettre dans le futur de produire plus de miel et de s'auto-financer mieux, les frais de fonctionnement de l'association (100€ (assurance) + 200€ (frais bancaires) = 300€), et l'achat de divers matériel (50€) et de matériel de conditionnement de miel (100€).

L'association prévoit de financer 300€ de ces dépenses à l'aide de la vente de miel.

L'association n'organise pas d'évènement type perm bouffe pour gagner de l'argent par manque de personnes et manque de personnes étudiant à l'ENS Paris-Saclay (beaucoup de membres étudient à Centrale Supélec).

Décision : 779€

3.2 SENS

Porteurs : Tancrède WLODYKA et Ylane GILLET

Rapporteuses : Timothée SOULAGE et Jeanne MARON

Demande : 689,60€

La Junior Entreprise SENS Paris-Saclay demande à ce que la CVEC finance intégralement les places pour, et les trajets jusqu'au Congrès National d'Hiver de ses deux membres étudiants. Une place TTC coûte 318€, et le transport en train coûte 26,80€ par personne. Le Congrès National d'Hiver est un congrès de Junior Entreprise pendant lequel SENS participait au Prix ALTEN de la Meilleure Stratégie de Développement Commercial 2025.

SENS, en répondant à nos questions, nous explique qu'à cause de leur statut ils ne peuvent pas faire de perm bouffe car ils n'ont pas légalement pas le droit de faire de la vente avec des bénéfices. De plus, les

places étant déjà très chères, la mise en place d'un tarif différencié élève/étudiant est impossible.

Décision : 0€

3.3 Sorcières

Porteuses : Diane COURPIED et Louise DETHLOFF

Rapporteuses : Marwane TRIFA et Jeanne MARON

Demande : 768,00€

L'association féministe des Sorcières organise le week-end du 6 et 7 décembre un atelier d'auto-défense animé par une intervenante de l'association ARCAF. Le stage peut profiter à 15 étudiantes, et toutes peuvent en plus acheter des repas et petit-déjeuner. La subvention de la CVEC permettrait de réduire énormément les coûts des places pour les élèves et étudiantes (40€ et 30€ respectivement).

L'ARCAF est payée 1250€, et les repas coûteront 100€. L'association, qui a peu de ressources et de fonds, paiera 582€ avec la vente des places et des repas, et la CVEC devrait payer les 768€ restants.

Décision : 768€

3.4 Assaltak

Porteurs : Lucas MARÉCHAL et Corentin JAZERON

Rapporteuses : Timothée SOULAGE et Jeanne MARON

Demande : 900€, ou 700€, ou 500€

Comme tous les ans, Assaltak, l'association de volley de l'ENS Paris-Saclay, organise la Nuit du Volley, un évènement qui se déroulera du 13 au 14 mars 2026. C'est un tournoi de volley d'équipes d'étudiant·e·s venant de toute l'Île de France et qui regroupe 20 équipes. Pour pouvoir couvrir le paiement des agent·e·s de sécurité notamment (cela représente 1390€ sur un budget total de 2200€), et pour réduire les prix des places par équipe (de 70€ à 60€), Assaltak demande à la CVEC de participer au projet à hauteur de 900€. Une subvention de 700€ permettrait de maintenir l'évènement sans déficit avec un tarif de 70€ par équipe.

Il est important de mentionner que les deux années précédentes, l'évènement s'organisait à perte, d'où la demande de CVEC cette année. De plus, Assaltak ne peut réduire les frais de sécurité, la société étant imposée par le COUM, qui prête les locaux gratuitement.

Décision : 700€, en les encourageant à demander un soutien financier au Crous de Versailles aussi

3.5 BDS — Club Ski

Porteuses : Maurice VIVET et Ninon BERTUCAT

Rapporteuses : Marwane TRIFA et Jeanne MARON

Demande : 2500€, ou 2000€, ou 1500€

Comme chaque année, le Club Ski organise une semaine au ski dont les places sont réservées au shotgun. Cette année, le nombre de participant·e·s sera de 91 et le voyage se déroulera du 27 décembre 2025 au 4 janvier 2026. Le club n'a pas besoin de la CVEC pour financer cette semaine : à l'aide de la location des casques, des bénéfices de perm bouffe et des ventes de polaires, le club pourra financer intégralement le voyage. Une différenciation du prix élève/étudiant·e a été décidée.

Le club demande une subvention pour pouvoir réduire, encore plus qu'elles ne le sont déjà grâce à la différenciation, les places des étudiant·e·s. Une subvention de 1500€ paierait 69€ des places de chaque étudiant·e, une subvention de 2000€, 91€ par étudiant·e, et une subvention de 2500€, 114€ par étudiant·e.

Décision : 2000€

3.6 BDS — InterENS

Porteuses : Fernanda DURAZO ROCHA et Arthur GUTIERREZ

Rapporteurs : Timothée SOULAGE et Marwane TRIFA

Demande : 5058,44€

Afin de financer les InterENS, de permettre des places réduites pour les étudiante·e·s comme pour les élèves, et suite à plusieurs problèmes (un supposé déficit provenant de la Nuit du Volley, un nombre trop important d'élèves non-salariés·e·s s'étant inscrits, et une augmentation à la participation au pot commun des InterENS inattendue), l'association demande en tout 5058,44€ à la CVEC de l'ENS, et prévoit de faire une demande à la CVEC du Crous de Versailles pour compléter cette somme dans le cas où la CVEC de l'ENS ne pourrait pas tout accorder.

Après vérification du budget du club, nous nous apercevons que le déficit de la Nuit du Volley a été comptabilisé comme étant un déficit du BDS, ce qui n'est pas le cas. Cela retire donc 500€ à la demande du BDS. De plus, la subvention de fonctionnement n'a pas été non plus prise en compte, ce qui enlève de nouveau 3850€ à la demande.

Cela ne leur laisse donc plus que 700€ à demander à la CVEC, ce qui leur permettrait, pour les InterENS, d'avoir des places à 65€ pour les étudiant·e·s et magistérian·ne·s et des places à 110€ pour les élèves.

Décision : 700€

3.7 BDA — Voyage et InterQ

Le BDA fait une demande de subvention groupée pour deux de ses évènements pendant l'année : le Voyage BDA et les InterENS culturelles.

3.7.1 Le Voyage BDA

Porteuses : Maëline PAGOT et Yoann CORDE-DROUET

Rapporteuses : Naomi LÉON et Marwane TRIFA

Demande : 1000€, ou 750€, ou 250€

Tous les ans, le BDA organise un voyage dans une ville européenne ouvert à tous ses adhérent·e·s. Cette année, le voyage aura lieu à Milan les 25 et 26 janvier 2026. Afin de réduire le coût des places du voyage des élèves et étudiant·e·s, ainsi que réduire le coût des visites culturelles sur place, une subvention de 1000€ est demandée.

Une subvention de 750€ permettrait de réduire le coût des places à 120€ pour les étudiant·e·s contre 205€ pour les élèves. De plus, 250€ supplémentaires permettraient de réduire le prix de la visite du Domo di Milano à 15€ pour la trentaine d'étudiant·e·s intéressé·e·s, et celui pour la Scala à 7€ pour la vingtaine d'intéressé·e·s.

Décision : 750€

3.7.2 Les InterQ

Porteurs : Timothée SOULAGE et Raphaël ROYER

Rapporteuses : Naomi LÉON et Marwane TRIFA

Demande : 1500€, ou 500€

Chaque année ont lieu dans l'une des 4 ENS françaises un week-end les regroupant, pour des concerts, des représentations diverses et une interfanfare. Cette année, les InterENS culturelles, ou InterQ, auront lieu du 27 au 29 mars 2026 à l'ENS Paris-Saclay. Cela fait 4 ans que le BDA met de côté une provision pour payer notamment la sécurité, mais il fait maintenant appel à la CVEC pour compléter ce budget, afin d'assurer les besoins techniques.

Une subvention de 1500€ permettrait de payer la prestation technique sans recette supplémentaire. Une subvention de 500€ forcerait le BDA à mettre un prix d'entrée de 2€, qui n'inclurait pas les repas, et d'éventuels goodies, transport ou logement.

Décision : 500€

3.8 BDA — PENSil

Porteuses : Julien VERDON et Katia FERNANDEZ

Rapporteuses : Marwane TRIFA et Nicolas GUILLOU

Demande : 420,80€, ou 330,00€, ou 242,00€

Le club de dessin souhaite acheter une tablette graphique (500€), des feutres (80€) et des crayons graphites (35,80€) qu'il mettrait à disposition de tous ses membres. Le club participerait à hauteur de 95€ et le BDA à hauteur de 100€ dans le scénario où la CVEC accorde une subvention de 420,80€. Sinon, le club complétera lui-même pour les autres dépenses.

Décision : 420€

3.9 Les Sens de l'Art

Porteuses : Timothée SOULAGE et Lila SCHULTZ

Rapporteuses : Naomi LÉON et Marwane TRIFA

Demande : 1000€

Le festival artistique des Sens de l'Art est une semaine artistique se déroulant annuellement à l'ENS Paris-Saclay. Il est intégralement gratuit, touche autour de 700 personnes, principalement des étudiant·e·s (de tout le plateau et pas que de l'ENS Paris-Saclay).

Cette année, le festival aura lieu du 8 au 13 décembre 2025, et mettra à l'honneur une forme d'art par soir (avec une soirée danse, une soirée théâtre, une nuit du cinéma, une nuit dédiée à plusieurs clubs artistiques de l'ENS, et un grand concert). Le festival sera, pour cette édition, intégralement gratuit, là où le grand concert était payant les années précédentes.

L'association fait en ce moment face à des problèmes de trésorerie, étant donné que la CVEC de l'université Paris-Saclay leur doit 3000€ depuis juin 2024, qu'ils n'ont toujours pas versé à cause de problèmes de retard de bilans financiers.

L'association demande une subvention afin de financer des groupes plus professionnels et mieux rétribuer les différents acteurs du festival. L'octroi d'une subvention de 1500€ leur permettrait de faire venir un groupe de musique qui fasse office de véritable tête d'affiche au concert, alors qu'une subvention plus

faible leur permettrait de faire venir un groupe pro moins connu (1000€ ou 500€).

Décision : 1000€

3.10 GEEC (Gala)

Porteurs : Mahé CLAVEYROLAS et Robin CORNU

Rapporteurs : Timothée SOULAGE et Nicolas GUILLOU

Demande : 2000€

Le Gala de l'ENS Paris-Saclay aura cette année lieu le 30 janvier 2026.

Cet évènement, qui annuellement réunit les membres de l'administration et de l'équipe pédagogique de l'ENS, et les étudiant·e·s, demande en tout 2000€ de subvention décomposé comme suit :

- 1000€ pour contribuer en partie à la rémunération des performances artistiques ;
- 1000€ pour financer une partie de la subvention des places pour les étudiant·e·s boursier·ère·s ou non rémunéré·e·s.

Décision : 1000€, en précisant que la subvention doit servir avant tout à réduire le prix des places des étudiant·e·s boursier·ère·s ou non rémunéré·e·s

3.11 BDE — TurbulENS

Porteuses : Maxence BERBERET-PINTO et Pauline TREMELLAT

Rapporteurs : Timothée SOULAGE et Nicolas GUILLOU

Demande : 1530€

TurbulENS est le club d'aéronautique et d'aviation, créé l'an dernier, et organise un Week-End Air, un week-end permettant à ceux qui le veulent de mettre en pratique ce qu'ils ont appris pendant d'éventuels cours théoriques organisés par le club. Au cours des deux jours auront lieu deux vols en soufflerie et un saut en parachute. Avec l'aide de la CVEC, l'objectif serait que l'évènement coûte 334,20€ pour les élèves et 232,20€ pour les étudiant·e·s.

Décision : 0€, en leur proposant de réévaluer le prix élève/étudiant·e et en reportant le dossier à la prochainne commission

3.12 BDE — Sons et LumENS

Porteurs : Julien DUGUET et Clément WAGNER

Rapporteuses : Timothée SOULAGE et Jeanne MARON

Demande : 4750€

Sons et LumENS est le club technique scénique de l'ENS Paris-Saclay. Il cherche à remplacer sa structure scénique, celle actuelle étant ancienne, peu pratique et limitante (le poids maximal qu'on peut suspendre est de 260kg, sachant que la sonorisation pèse 70kg et que chaque projecteur pèse entre 10 et 40kg).

Ainsi, Sons et LumENS souhaite remplacer cette structure, en en achetant une nouvelle, d'occasion pour limiter le prix, ce qui ne diminue pas pour autant la qualité. L'objectif serait d'utiliser cette structure pour la décennie à venir sur tous les évènements qu'ils aident à organiser.

De plus, le club explique pourquoi il ne peut pas tout payer de sa poche : actuellement, ils ont 5600€ de fonds, ce qui ne sert qu'à avoir un coussin de sécurité si leur matériel se casse. Cependant, ce n'est pas un coussin de sécurité si important que ça : la console lumière coûte à elle seule 6400€.

Pour ne pas utiliser plus que nécessaire ces ressources, le club demande donc 4750€ à la CVEC, pour acheter la structure scénique, qui coûte 6000€ (ou 6300€ avec les accessoires), et financer les coûts de transport, qui s'élèvent à 450€. Le club financerait lui-même les 2000€ restants.

Décision : 4420€

4 Présentation du projet EvidENS (Engagement Vers l’Inclusion et la Diversité à l’ENS Paris-Saclay)

Anne PEYROCHE (Vice-présidente en charge de la stratégie et des moyens) arrive pour nous présenter le projet EvidENS.

4.1 Rappels sur la scolarité à l’ENS Paris-Saclay et description de la situation actuelle

On nous rappelle le fonctionnement des 4 années de la scolarité à l’ENS (L3 / pré-master renforcé, M1 renforcé, Année Spécifique de Parcours, M2 de Recherche) et les différentes voies d’entrée : par concours en 1A, par voie étudiante en 1A, par second concours en 2A ou par voie étudiante en 2A.

Cela pose un problème : actuellement, il y a deux voies d’entrée à l’ENS (voie élève et voie étudiante), alors que les deux populations de normalien·ne·s obtiennent le même diplôme à la fin (même voie de sortie). Cependant, l’une est accompagnée financièrement alors que l’autre non.

Pour le moment :

- 215 élèves rentrent par le concours 1A ;
- 85 étudiant·e·s rentrent par la voie étudiante 1A ;
- 35 élèves rentrent par le concours 2A ;
- 25 étudiant·e·s rentrent par voie étudiant·e 2A.

D’après une enquête menée au sein de l’ENS Paris-Saclay et d’autres universités sur le rapport des étudiant·e·s à l’argent, 8% des normalien·ne·s étudiant·e·s ont déjà envisagé de mettre fin à leurs études en raison de difficultés financières, comme les étudiant·e·s d’autres universités françaises, alors qu’aucun·e normalien·ne élève ne semble avoir envisagé cette éventualité.

De plus, une nette différence est constatée (sans surprise), entre les diversités (sociales, académiques, géographiques et de genre) qui sont recrutées via les différentes voies. En effet, les voies étudiantes sont sans équivoque les voies d’entrée amenant le plus de diversité et de profils différents à l’ENS Paris-Saclay (voir 7.1).

Aussi, Anne PEYROCHE nous explique que, pour des "publics moins privilégiés", il est important de diminuer l’incertitude : c’est-à-dire qu’une option d’une bourse certaine à 600€ par mois est préférable à un salaire incertain (car la condition d’obtention de ce salaire est la réussite à un concours) à 1500€ par mois.

4.2 Solution proposée : description du projet EvidENS

Les objectifs de ce projet sont donc doubles : il s’agit de mieux accompagner la population étudiante, mais aussi de mieux prendre en compte les différentes formes de diversité dans les recrutements à l’ENS (sans devoir s’occuper des exigences des concours de la fonction publique).

Le projet se traduit tout d’abord par la suppression du second concours et la modification des voies d’entrée à l’ENS.

À l’avenir, il n’y aura que trois voies d’entrée à l’ENS :

- En 1A, par concours (215 places) : ces étudiant·e·s auront le statut de normalien·ne·s élèves et seront fonctionnaires stagiaires ;
- En 1A, par voie étudiante (environ 100 places) : ces étudiant·e·s auront le statut de normalien·ne·s étudiant·e·s allocataires ;
- En 2A, par voie étudiante (environ 65 places) : ces étudiant·e·s auront le statut de normalien·ne·s étudiant·e·s allocataires.

Il sera noté que le nombre de normalien·ne·s étudiant·e·s entrant par voie étudiante 1A sera augmenté, et que le nombre de normalien·ne·s étudiant·e·s qui entreront par voie étudiante 2A correspondra environ au nombre actuel de places pour normalien·ne·s entrant en 2A (voies élèves et étudiante confondues). En effet, avec le projet EvidENS, environ 70 personnes entreraient à l'ENS Paris-Saclay en deuxième année, alors qu'actuellement, avec l'endo-recrutement (le fait que les nouveaux normalien·ne·s élèves entré·e·s sur second concours étaient en partie déjà normalien·ne·s étudiant·e·s à l'ENS l'année d'avant), seulement 45 à 50 nouvelles personnes arrivent à l'ENS Paris-Saclay.

Une **allocation mensuelle d'environ 600€** sera également versée à toutes les normalien·ne·s étudiant·e·s.

4.3 Moyens financiers de mise en place du projet

4.3.1 Description qualitative

Avant la mise en place du projet EvidENS à l'ENS Paris-Saclay, il y avait chaque année 3 promotions de 35 élèves entrés sur second concours à payer. L'idée serait de transformer ces traitements de fonctionnaires en allocations pour les 3 promotions d'environ 70 étudiant·e·s entrées sur voie étudiante 2A et les 4 promotions d'une centaine d'étudiant·e·s entrés par voie étudiante 1A.

Selon Anne PEYROCHE, il était nécessaire de transformer des moyens déjà existants et non d'en déployer de nouveaux car l'État ne voulait pas donner plus de subventions.

Ainsi : les **1260 mois de traitement fonctionnaire stagiaire seraient convertis en 7320 mois d'allocation de scolarité normalienne à hauteur d'environ 600€ par mois** (ces chiffres sont valables pour 100 étudiant·e·s entré·e·s en 1A et pour 70 étudiant·e·s rentré·e·s en 2A).

Anne PEYROCHE insiste sur le fait que, étant donné que ce sont les salaires des normalien·ne·s élèves entré·e·s sur second concours qui sont transformés en allocations, la mise en place de ce projet sera progressive. Elle utilise cet argument notamment pour justifier la non-rétroactivité des allocations pour les normalien·ne·s étudiant·e·s.

4.3.2 Données chiffrées apportées par l'administration

Chaque année, l'ENS reçoit de la part de l'État une Subvention pour Charge de Service Public (SCSP) pour payer les salaires des normalien·ne·s élèves. Cependant, depuis 2021, cette SCSP n'est plus suffisante pour couvrir toute la masse salariale normalienne réelle. Anne PEYROCHE nous dit que, chaque année, l'école puise dans ses fonds de roulement pour pouvoir pallier ce manque de subvention (voir [7.2](#)).

La SCSP annuelle moyenne reçue pour une cohorte de normalien·ne·s élèves rentré·e·s par le second concours (cela représente 105 personnes) est de 4 206 544€. C'est cette subvention qui sera utilisée pour les futures allocations des normalien·ne·s étudiant·e·s. Or Anne PEYROCHE nous fait remarquer que cette somme ne couvrira pas le coût de toutes les allocations des normalien·ne·s étudiant·e·s.

En effet, à raison de 4×100 normalien·ne·s étudiant·e·s entrant en 1A et de 3×65 normalien·ne·s étudiant·e·s entrant en 2A, et d'une allocation de 600€ par mois, le coût de ces allocations à l'année sera de **4 284 000€**.

Cela représente un déficit annuel de 77 456€ par an.

Or, les élus·e·s aimeraient vous présenter une autre donnée. Le coût par mois pour l'ENS Paris-Saclay pour un·e normalien·ne·s élève est d'environ 3600€.

Cela signifie que, pour les 3 promotions de normalien·ne·s élèves entré·e·s sur second concours, l'école dépense environ :

$$3 \times 35 \times 12 \times 3600 \text{ €} = 4\,536\,000 \text{ €} \text{ par an}$$

Ainsi, dans les deux cas, que ce soit pour payer les normalien·ne·s élèves entré·e·s sur second concours, ou pour octroyer une allocation de 600€ à l'ensemble de la population normalienne étudiante future, l'école doit puiser dans ses ressources propres.

Cependant, l'école perd moins d'argent avec le système d'allocations qu'avec le système du second concours.

4.4 La transition et le déploiement du projet EvidENS

4.4.1 La promotion de normalien·ne·s étudiant·e·s 1A 2025

À la rentrée 2025 sont arrivé·e·s en 1A des normalien·ne·s étudiant·e·s. Selon le projet actuel de l'administration, **ces étudiant·e·s n'auront, au cours de leur scolarité à l'ENS, jamais d'allocations, et le second concours ne leur sera pas ouvert**. Cela est justifié par le fait que la mise en place du projet est progressive, et que des allocations ne peuvent être mises en place tant qu'il reste 3 années de normalien·ne·s élèves rentré·e·s sur second concours à l'ENS Paris-Saclay.

De plus, les normalien·ne·s étudiant·e·s qui rentreront en 2A en 2026 par voie étudiante (donc dans les mêmes classes que les actuel·le·s normalien·ne·s étudiant·e·s 1A) **n'auront pas d'allocations**. Il n'y aura **pas de coexistence, au sein d'une "même année", d'une population normalienne étudiante avec et sans allocation**.

4.4.2 Les premier·ère·s bénéficiaires de EvidENS

Ainsi, les personnes bénéficiant de EvidENS seront :

- Les personnes entrant à l'ENS par voie étudiante 1A, à partir de 2026 ;
- Les personnes entrant à l'ENS par voie étudiante 2A, à partir de 2027.

4.4.3 Les propositions de l'administration pour accompagner la population normalienne étudiante entrée en 1A en 2025 et qui rentrera en 2A en 2026

L'administration propose plusieurs pistes, qui devront être discutées avec les étudiant·e·s et les élu·e·s. **Il est important que tous les soient informé·e·s de ces idées pour pouvoir faire un retour à l'administration.**

Ces propositions concernent **uniquement l'accompagnement de la population normalienne étudiante entrée en 1A en 2025 et qui rentrera en 2A en 2026**.

Une première idée serait de proposer une **allocation ponctuelle de scolarité**, versée une fois dans l'année, et dont le montant serait à déterminer.

Une seconde idée présentée serait d'augmenter le nombre de bourses pré-doctorales normaliennes (ou PHD Tracks) (précisions en annexes (7.3) sur cette bourse). Le montant actuel de cette bourse va jusqu'à 12 000€ par bourse par an. L'idée serait de diminuer ce montant par personne afin de pouvoir augmenter le nombre de bourses.

Enfin, une autre idée serait d'étendre les critères d'éligibilité des bourses MODALI (trop restrictifs pour le moment) (précisions en annexes (7.4) sur cette bourse), et d'en augmenter le nombre. Le montant

actuel de cette bourse va jusqu'à 4500€ par bourse et par an. Un procédé similaire que pour les bourses pré-doctorales normaliennes serait utilisé pour augmenter le nombre de bourses MODALI attribuées (son montant serait donc aussi diminué, mais cela permettrait d'en faire profiter plus de personnes).

4.5 Discussion sur le projet et précisions budgétaires apportées par les élu·e·s pour ce compte-rendu

4.5.1 Discussion sur le projet

La question de répartir les allocations sur les premières années est posée : serait-il possible de, dès maintenant, fournir une allocation à l'ensemble de la population de normalien·ne·s étudiant·e·s de l'ENS, quitte à ce que celle-ci soit d'abord plus basse, avant d'être remontée jusqu'à 600€ ?

La proposition de l'élu est la suivante : au lieu de donner uniquement 600€ aux normalien·ne·s étudiant·e·s 1A l'année prochaine, l'ENS pourrait séparer l'allocation pour que toutes les étudiant·e·s en bénéficient. L'année prochaine, les normalien·ne·s étudiant·e·s en 1A et en 2A auraient chacun·e une allocation de 300€ ; dans deux ans, les normalien·ne·s étudiant·e·s en 1A, en 2A et en 3A auraient chacun·e une allocation de 400€ ; dans trois ans, toutes auraient une allocation de 450€, jusqu'à atteindre la dernière génération où tout le monde aurait enfin une allocation de 600€. Ceci n'est qu'un exemple et une telle proposition pourrait être réajustée.

On nous répond d'une part qu'une telle mesure serait trop compliquée à mettre en place à cause du service de ressources humaines, qui aurait déjà énormément de travail supplémentaire (on passe de la gestion de 105 fonctionnaires stagiaires à des allocations pour environ 600 normalien·ne·s étudiant·e·s), et que donc différencier les allocations mettra encore plus sous tension un service qui sera déjà surchargé.

D'autre part, le projet EvidENS a été en partie négocié avec l'État sur la base d'une allocation symbolique de 600€. En effet, cette bourse a été justifiée en partie par les prix élevés des loyers à Saclay, et que le projet était donc présenté comme une allocation prenant en charge le loyer des normalien·ne·s étudiant·e·s. Ainsi, donner moins de 600€ les premières années d'application de la mesure casserait, selon l'administration, leur argumentaire.

On nous indique que cette allocation sera allouée à toutes les normalien·ne·s étudiant·e·s, indépendamment de leur nationalité.

On demande maintenant si la future allocation des normalien·ne·s étudiant·e·s sera indexée sur l'inflation : on nous répond que non par manque de moyens. Les élu·e·s regrettent cette situation.

Enfin, on rappelle qu'actuellement les normalien·ne·s élèves étranger·ère·s hors UE ne peuvent pas avoir le statut de fonctionnaire, et peuvent donc bénéficier d'une bourse. Cette bourse-ci ne sera pas non plus indexée sur l'inflation. Les élu·e·s regrettent cette situation.

4.5.2 Précisions budgétaires apportées par les élu·e·s pour ce compte-rendu

Cette section comporte des calculs effectués par des élu·e·s étudiant·e·s. Ils ont pour but de donner une meilleure vision et compréhension des détails financiers du projet EvidENS.

Pour le montant des allocations des normalien·ne·s étudiant·e·s, on se base sur la prévision de 600€ de l'administration. Pour le coût du traitement d'un·e normalien·ne élève, on se base sur le coût pour l'employeur qui est indiqué sur les bulletins de salaire des normalien·ne·s élèves. Enfin, pour le nombre de normalien·ne·s étudiant·e·s voulu par l'administration après la mise en place du projet EvidENS.

Ainsi, après la mise en place de ce projet, on suppose qu'entreront tous les ans 100 normalien·ne·s étudiant·e·s en première année et 65 normalien·ne·s étudiant·e·s en deuxième année. On obtient alors les nombres suivants (explication en-dessous) :

Promo d'étudiant·e·s	1A avant 2025	1A en 2025	1A après 2025
Nombre en 2026-2027	190	120	100
Nombre en 2027-2028	95	120	265
Nombre en 2028-2029	0	120	430
Nombre en 2029-2030	0	0	595

Ici, le tableau signifie donc que, en 2026-2027, au global à l'ENS, il y avait 190 normalien·ne·s étudiant·e·s qui ont fait leur 1A à l'ENS avant 2025-2026 (ou leur 2A avant 2026-2027). De la même manière, les 3 prochaines années, il y aura 120 normalien·ne·s étudiant·e·s qui ont fait leur 1A à l'ENS en 2025-2026 (ou leur 2A en 2026-2027). Ces nombres sont importants à connaître, car l'année d'entrée à l'ENS pour les normalien·ne·s étudiant·e·s crée une différence de traitement (second concours ou pas, allocation ou pas).

Les calculs ne prendront en compte que ce qui se passera à partir de la rentrée 2026.

Par "Ét. 2025", on entend la promotion de normalien·ne·s étudiant·e·s qui est entrée à l'ENS en 1A en 2025 et qui rentrera à l'ENS en 2A en 2026.

On rappelle que la Subvention pour Charge de Service Public (SCSP) de l'État est de :

4 206 544€ par an.

On rappelle aussi qu'employer un·e normalien·ne·s élève coûte à l'ENS environ 3630€ par mois. Ainsi, pour trois années de 35 normalien·ne·s élèves rentrés·e·s sur second concours coûte à l'ENS :

$35 \times 3 \times 12 \times 3630\text{€} = 4\,573\,800\text{€}$ par an.

Scénario 1 : celui prévu par l'administration

	Ét. avant 2025	Ét. 2025	Ét. après 2025
Montant de la bourse	0€	0€	600€

Ainsi voici ce que coûte ce scénario, par année, à l'ENS :

	Coût prévisionnel	Éq. par rapport à la SCSP	Éq. par rapport à la situation pré-EvidENS
2026-2027	3 769 200€	437 344€	804 600€
2027-2028	3 432 600€	773 944€	1 141 200€
2028-2029	3 096 000€	1 110 544€	1 477 800€
2029-2030	4 284 000€	-77 456€	289 800€

Ici, on a deux tendances contraires : chaque année, plus de normalien·ne·s étudiant·e·s arrivent donc l'école doit allouer plus d'allocations, mais des normalien·ne·s élèves entré·e·s sur second concours partent, donc l'école doit payer moins de salaires. Le montant descend donc de 2026-2027 jusqu'à 2028-2029 car payer les normalien·ne·s élèves coûte plus cher que les nouvelles allocations des normalien·ne·s étudiant·e·s. La dernière année, les dépenses finissent par augmenter car toutes les normalien·ne·s élèves rentrés·e·s sur

second concours seront déjà parti·e·s.

Les calculs que nous effectuons ici s'intéressent à la période de transition et non à la situation finale de EvidENS, d'où le fait que dans tous les scénarios, le montant de l'allocation des normalien·ne·s étudiant·e·s sera au final de 600€.

Nous calculons maintenant l'écart entre l'équilibre annuel de l'ENS après cette période de transition (la dernière ligne des deux dernières colonnes du tableau) et l'équilibre annuel de l'ENS chaque année de la transition :

	Écart des équilibres avec la situation post-transition
2026-2027	514 800€
2027-2028	851 400€
2028-2029	1 188 000€
Total	2 554 200€

Conclusion :

Ce scénario n'est pas idéal : bien qu'il permette à l'ENS de dépenser assez peu d'argent par rapport aux autres propositions, étant donné que sur les 3 années de transition l'ENS dépense moins que la subvention allouée par l'État, dans ce cas de figure, la promotion de normalien·ne·s étudiant·e·s 2025 n'a ni allocation, ni second concours, ni allocation ponctuelle.

Scénario 2 : scénario semi-idéal

	Ét. avant 2025	Ét. 2025	Ét. après 2025
Montant de la bourse	0€	600€	600€

À noter que ces montants ne seraient appliqués, dans ce scénario, qu'à partir de l'année 2026-2027.

Ainsi voici ce que coûte ce scénario, par année, à l'ENS :

	Coût prévisionnel	Éq. par rapport à la SCSP	Éq. par rapport à la situation pré-EvidENS
2026-2027	4 633 200€	-426 656€	-59 400€
2027-2028	4 269 600€	-90 056€	277 200€
2028-2029	3 960 000€	246 544€	613 800€
2029-2030	4 284 000€	-77 456€	289 800€

Nous calculons maintenant l'écart entre l'équilibre annuel de l'ENS après cette période de transition (la dernière ligne des deux dernières colonnes du tableau) et l'équilibre annuel de l'ENS chaque année de la transition :

	Écart des équilibres avec la situation post-transition
2026-2027	-349 200€
2027-2028	-12 600€
2028-2029	324 000€
Total	-37 800€

Conclusion :

Ce scénario n'est pas idéal non plus : l'ENS perd énormément d'argent au cours de la transition, et étant donné que l'école, ces dernières années, a déjà puisé dans son fond de roulement pour pouvoir payer les normalien·ne·s élèves, il serait regrettable que cela continue d'être le cas pendant la transition. Cependant, on pourrait argumenter que puisque l'école est prête à puiser dans son fond de roulement pour payer les normalien·ne·s élèves, elle devrait l'être aussi pour payer les normalien·ne·s étudiant·e·s.

Scénario 3 : une solution proposée

	Ét. avant 2025	Ét. 2025	Ét. après 2025
Montant de la bourse	0€	Allocation annuelle de 3600€	600€

Ainsi voici ce que coûte ce scénario, par année, à l'ENS :

	Coût prévisionnel	Éq. par rapport à la SCSP	Éq. par rapport à la situation pré-EvidENS
2026-2027	4 201 200€	5 344€	372 600€
2027-2028	3 864 600€	341 944€	709 200€
2028-2029	3 528 000€	678 544€	1 045 800€
2029-2030	4 284 000€	-77 456€	289 800€

Nous calculons maintenant l'écart entre l'équilibre annuel de l'ENS après cette période de transition (la dernière ligne des deux dernières colonnes du tableau) et l'équilibre annuel de l'ENS chaque année de la transition :

	Écart des équilibres avec la situation post-transition
2026-2027	82 800€
2027-2028	419 400€
2028-2029	756 000€
Total	1 258 200€

Conclusion :

Ce scénario reste très favorable à l'ENS car chaque année, l'école dépensera moins que la SCSP qu'elle recevra de la part de l'État. Il permet également d'avoir un important montant pour une éventuelle allocation annuelle pour la promotion de normalien·ne·s étudiant·e·s 2025. Nous notons tout de même que la période de transition permettra à l'ENS de dépenser moins d'argent que ce qu'elle aurait dépensé avant la mise en place de EvidENS ou après la mise en place de EvidENS. Au global, cette période de transition "rapporte" de l'argent à l'école.

Si vous avez une quelconque question quant à ses chiffres, la manière dont ils ont été estimés, calculés ou présentés, n'hésitez pas à me contacter, Jeanne MARON, à jeanne.maron@ens-paris-saclay.fr. Je ne suis pas la seule personne ayant participé à ces estimations mais je saurai répondre à n'importe quelle question.

5 Vote de la répartition du budget CVEC 2026

La CVEC contribue à la vie étudiante et de campus dans 5 domaines d'intervention :

- L'action sociale (avec la Commission d'action sociale étudiante) ;
- L'amélioration de l'accueil des étudiant·e·s (aide au logement, soutien aux actions de rentrée de l'école et des associations, soutien aux associations, accueil des étudiant·e·s internationaux·ales) ;
- La culture (soutien aux associations) ;
- La santé et la prévention (avec des actions de sensibilisation et de formation, et une contribution au Service de Santé Étudiante de l'Université (SSE)) ;
- Le sport (soutien aux associations et matériel de l'AS).

En 2025, la CVEC avait 126 000€ à répartir dans ces 5 pôles.

En 2026, le CVEC aura 128 506€ à répartir dans ces 5 pôles. Les élu·e·s votent alors la répartition de cette somme dans différents les pôles. Comme en 2025, il a été décidé que la répartition s'organiserait ainsi :

Axes	Montant prévisionnel	Pourcentage
Action sociale	25 500€	20%
Amélioration de l'accueil des étudiant·e·s	28 271€	22%
Culture	24 416€	19%
Santé et médecine de prévention	38 552€	30%
Sport	11 566€	9%
	128 506€	100%

Parmi ces 128 056€, comme l'année dernière, 55 000€ seront alloués aux associations (60% seront dédiés au soutien au fonctionnement, et 40% seront dédiés au soutien aux projets).

6 Conclusion

La CVE a donc attribué 27 000€ de soutien au fonctionnement et 13 038€ de soutien aux projets. Toutes les élu·e·s présent·e·s étaient d'accord de la répartition de ces montants.

De plus, toutes les élu·e·s étaient d'accord pour la répartition décrite ci-dessus de la CVEC 2026.

7 Annexes

7.1 Bilan sur les différentes voies de recrutement

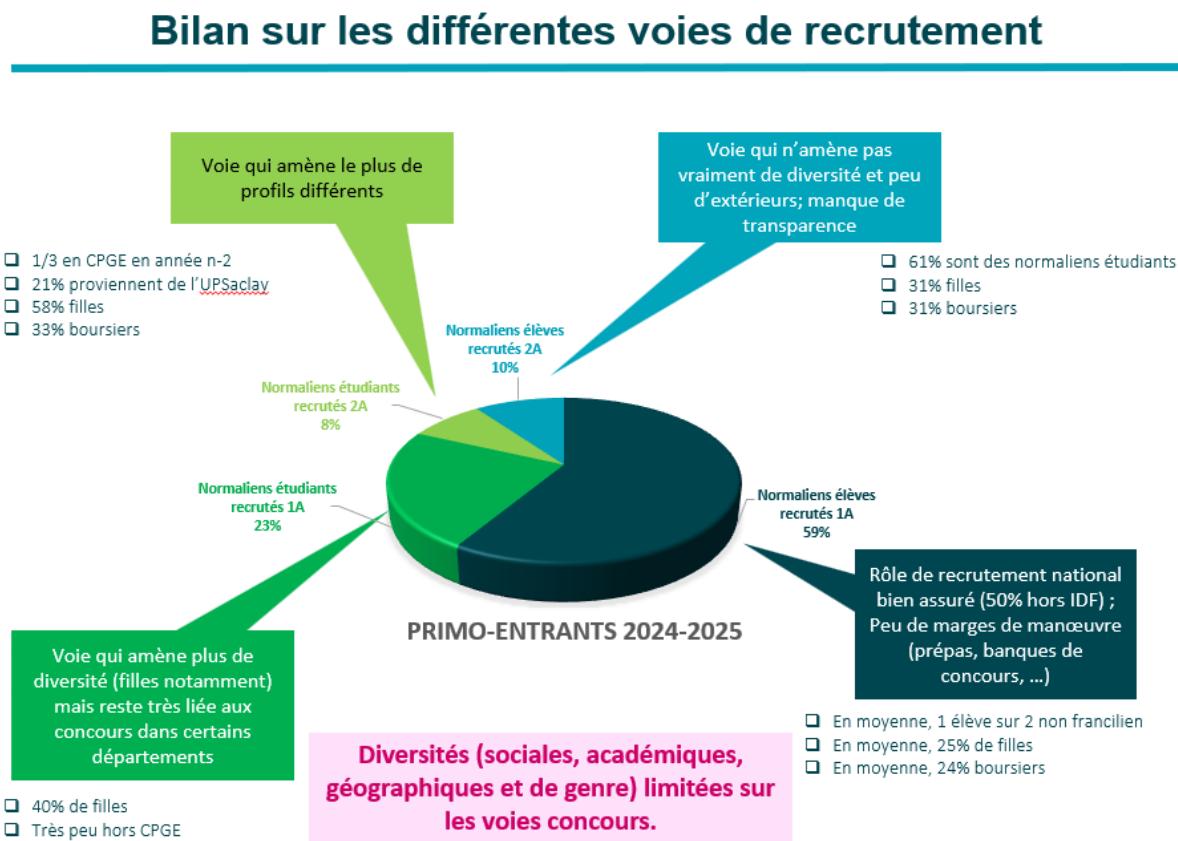


FIGURE 1 – Bilan sur la diversité des différentes voies de recrutement

7.2 Montant de la SCSP octroyée à l'ENS et masse salariale des normalien·ne·s élèves

Remarque : les montants indiqués ici sont le coût pour l'ENS Paris-Saclay de toutes les normalien·ne·s élèves pour une année.

En effet, l'ENS paie chaque mois 4 fois 215 normalien·ne·s élèves entré·e·s par concours en 1A et 3 fois 35 normalien·ne·s élèves entré·e·s par concours en 2A.

De plus, chaque normalien·ne élève coûte à l'ENS, par mois, environ 3600€.

Ainsi, chaque année, la population de normalien·ne·s élèves coûte bien à l'ENS Paris-Saclay environ :

$$(215 \times 4 + 35 \times 3) \times 12 \times 3600 \text{ €} = 41\,688\,000 \text{ €}$$

	2022	2023	2024	2025
SCSP traitements normaliens	35 845 563 €	37 998 431 €	38 272 256 €	39 083 701 €
Masse salariale normalienne réelle	36 075 083 €	38 299 227 €	39 865 824 €	40 943 603 €
Ecart subvention reçue/coût	-229 520 €	-300 796 €	-1 593 568 €	-1 859 902 €

Source : Direction des Affaires Financières

FIGURE 2 – Tableau du montant de la SCSP octroyée à l'ENS Paris-Saclay et de la masse salariale des normalien·ne·s élèves

7.3 Bourses pré-doctorales normaliennes / PHD Tracks

C'est une bourse financée par l'ENS Paris-Saclay.

Ce programme s'adresse aux normalien·ne·s étudiant·e·s inscrits en 2ème année du diplôme (M1).

7.4 Bourses MODALI

C'est une bourse financée par l'ENS Paris-Saclay.

7.4.1 Conditions d'éligibilité

- Être normalien·ne étudiant·e inscrit·e au diplôme de l'ENS Paris-Saclay.
- Effectuer une mobilité ARPE en tant qu'année spécifique de parcours.
- Être boursier·ière sur critères sociaux du CROUS.
- Dans la limite du budget disponible, les normalien·ne·s étudiant·e·s dont le quotient familial est inférieur ou égal à 25K€ peuvent être éligibles, l'aide pouvant être attribuée partiellement dans ce cas.
- Ne pas être en situation de césure pendant la mobilité.

7.4.2 Financements

L'aide est fixée à 500€ par mois.

La durée du financement est fixée à 9 mois.

Le financement est réparti en deux (2) versements :

- à réception de l'attestation d'arrivée, pour les quatre (4) premiers mois de la mobilité ARPE ;
- quatre (4) mois après le 1 er versement, pour les cinq (5) derniers mois de la mobilité ARPE.